2026 - URBANISME - NOS ÉLUS SE FORMENT POUR L'AVENIR DE MONTPITOL

Comment concilier le développement de notre beau village de Montpitol et la préservation de nos paysages, de nos terres agricoles et de notre biodiversité ? C'est tout l'enjeu de la loi **ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** qui impose de diviser par deux la consommation de nos espaces naturels d'ici 2031.

Parce que l'avenir de notre village se prépare dès maintenant, **vos élus suivent activement des formations** : certaines dédiées à cette nouvelle réglementation, **et d'autres** pour se préparer à la co-construction du prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la C3G.

#L'objectif de ces formations ? : Anticiper la révision obligatoire de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour préserver notre cadre de vie tout en permettant un développement intelligent **et** pouvoir s'impliquer activement au prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) discuté au niveau de la C3G.

#Concrètement, ce que cela va permettre pour Montpitol :

- **Un développement maîtrisé :** Trouver le juste équilibre pour permettre à de nouvelles familles de s'installer sans pour autant grignoter nos champs et nos coteaux.
- **Une revitalisation du cœur de village :** Encourager la rénovation de l'existant, optimiser les espaces déjà urbanisés et valoriser les terrains disponibles au centre du bourg (les "dents creuses").
- **La protection de notre cadre de vie :** Garantir que Montpitol garde son identité rurale et verdoyante que nous aimons tant, tout en sécurisant notre enveloppe minimale de construction, appelée "la garantie rurale" (1 hectare minimum de droit à bâtir, préservé pour la commune).
- **Etre acteur de notre propre avenir** en s'assurant que la voix du village soit entendue et respectée dans le futur document d'urbanisme PLUi.

> ***Relever les défis de l'urbanisme, c'est l'opportunité de construire un Montpitol plus durable, plus vert et fidèle à son identité rurale !***

****